



TEXTES ADOPTÉS

Édition provisoire

P8_TA-PROV(2017)0384

Coopération renforcée: Parquet européen ***

Résolution législative du Parlement européen du 5 octobre 2017 sur le projet de règlement du Conseil mettant en œuvre une coopération renforcée concernant la création du Parquet européen (09941/2017 – C8-0229/2017 – 2013/0255(APP))

(Procédure législative spéciale – approbation)

Le Parlement européen,

- vu le projet de règlement du Conseil (09941/2017),
 - vu la demande d’approbation présentée par le Conseil conformément à l’article 86 du traité sur le fonctionnement de l’Union européenne (C8-0229/2017),
 - vu l’article 99, paragraphes 1 et 4, de son règlement intérieur,
 - vu la recommandation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (A8-0290/2017),
1. donne son approbation au projet de règlement du Conseil;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu’aux parlements nationaux.